



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 30 juin 2025 à 18h00

Procès-Verbal

Le bureau communautaire de Bourges Plus s'est réuni, sous la présidence de Mme Irène FELIX, présidente, le lundi 30 juin 2025, à 18h00, dans Salle du Conseil Municipal, Hôtel de ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme la présidente, adressée le mardi 24 juin 2025 et affichée le mardi 24 juin 2025.

Présents : Irène FELIX (reçoit pouvoir de Yann GALUT), Jean-Louis SALAK, Jean-Marie VOLLOT (reçoit pouvoir de Bernard DUPERAT), Patrick BARNIER, Bruno FOUCHET, Stéphane GARCIA (reçoit pouvoir de Richard BOUDET), Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

Excusés : Marie-Christine BAUDOUIN, Bernadette GOIN-DEMARY, Alain MAZÉ, Evelyne SEGUIN

Absents : Gérard SANTOSUOSSO, Stéphane HAMELIN, Fabrice ARCHAMBAULT

Secrétaire de séance : Christine CHEZE-DHO Membre du Bureau

Président de séance : Irène FELIX Présidente de Bourges Plus

Mme la présidente aborde l'ordre du jour du bureau communautaire à 18 H 00.

- 11 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du bureau communautaire du jeudi 5 juin 2025 :

Mme la présidente soumet aux membres du bureau communautaire le procès-verbal de la séance du bureau communautaire du 5 juin 2025.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibérations présentées par Mme FELIX :

1. Acquisition de la parcelle BH 25 sise Les Prés de Montifaut à Saint Germain du Puy - Captage de Souaire - SAFER du Centre et Monsieur ARLETTAZ.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser Mme la Présidente, ou son/sa représentant(e), à signer le dossier de candidature auprès de la SAFER du Centre, encadrant la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée BH n° 25 par Bourges Plus ;

2. d'acquérir à Monsieur ARLETTAZ, au prix de 43 300 € HT, la parcelle cadastrée BH n° 25, d'une superficie de 98 188 m², en nature de pré, sise les Prés de Montifaut à Saint-Germain du Puy, conformément au plan joint ;

3. d'autoriser la prise en charge des frais de dossier SAFER s'élevant à 3 897 € HT ainsi que des frais d'acte par la Communauté d'Agglomération, qui s'y engage ;

4. d'autoriser Mme la Présidente, ou son/sa représentant(e), à signer l'acte d'acquisition correspondant, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;

5. d'autoriser la substitution de Monsieur ARLETTAZ par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du bail rural à long terme pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée BH n°25, d'une superficie de 98 188 m², en nature de pré, sise les Prés de Montifaut à Saint-Germain du Puy, conclu au bénéfice de Monsieur Antoine LAFAY;

6. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts

Adopté à l'unanimité

2. Les Carrières - ZAC des Quatre Vents Bourges - Parcelles cadastrées ZC 201 et ZC 203 - Acquisition de l'usine organique de compostage à la S.A.S SUEZ ORGANIQUE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser l'acquisition à la S.A.S SUEZ Organique des parcelles cadastrées section ZC numéro 201 et section ZC numéro 203, sise ZAC des Quatre Vents, d'une superficie totale de 15 000 m², au prix de 430 000 € ;
2. d'autoriser la prise en charge des frais d'acte par Bourges Plus, qui s'y oblige ;
3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
4. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Adopté à l'unanimité

3. Rue Pierre Latécoère à Bourges - Cession à MBDA des locaux occupés par la Direction des Usages Numériques et des Systèmes d'Information cadastrés EK 190, EK 222 et EK 223.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- 1- d'autoriser la cession, à MBDA, au prix de 1 250 000 € HT, de :
 - la parcelle bâtie EK 190, d'une surface de 517 m², composée des lots numéros 1 à 16 (étant précisé que pour les lots 10 et 11, il ne s'agit que de la moitié indivise), en nature de locaux administratifs d'une surface utile de 843 m².
 - des parcelles EK 222 et EK 223, d'une superficie totale de 1 864 m², composé des lots numéros 45 à 50 et 52 à 72, en nature de parking.
- 2- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, la convention d'occupation des locaux objet de la cession entre Bourges Plus et MBDA, ainsi que tous les accessoires nécessaires

Adopté à l'unanimité

4. ZA Orchidée - Allée des Italiens à La Chapelle Saint Ursin - Parcelles AI 76, ZD 237 et ZD 96 sises Les Chaumes et Les Laburets - Cession à DERICHEBOURG Environnement

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'autoriser la cession, à DERICHEBOURG Environnement, ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 10 € HT/m², des parcelles cadastrées AI 76, ZD 237 et ZD 96, sises « Les Chaumes » et « Les Laburets » à La Chapelle Saint-Ursin, d'une superficie totale de 3457 m², conformément au document d'arpentage joint ;
2. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
3. d'autoriser l'acquéreur à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols, préalablement à la signature de l'acte de vente ;

Adopté à l'unanimité

5. Convention de création et d'entretien du second prolet de compensation à la création du champ captant de Souaire Zone humide du Bicross

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Adopté à l'unanimité

6. Décision de subvention à l'OPH Val de Berry pour la rénovation thermique de 113 logements sociaux individuels de la cité Fonds Gaidons - groupe 6 - sis rues Mercier, Lapparent, Labbé, de Gorris, Champmartin et groupe 18, sis rue Lapparent et Poncet à Bourges

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à l'OPH Val de Berry une subvention de 113 000 euros sur les fonds propres de Bourges Plus pour la rénovation énergétique de 113 logements de la cité des Fonds Gaidons à Bourges ;

2. d'accorder à l'OPH Val de Berry une subvention de 1 582 000 euros sur les crédits délégués de l'Etat au titre de la rénovation énergétique des logements sociaux ;

3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

7. Décision de subvention à la SA d'HLM social France Loire pour la rénovation thermique de 7 logements sociaux individuels sis 2 place de l'Eglise à Saint-Just.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 7 000 euros sur les fonds propres de Bourges Plus pour la rénovation énergétique de 7 logements sociaux, sis 2 place de l'Eglise à Saint Just ;

2. d'accorder à la SA d'HLM France Loire une subvention de 66 500 euros sur les crédits délégués de l'Etat pour au titre de la rénovation énergétique des logements sociaux ;

3. d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les décisions de financement ou tout document se rapportant à cette opération.

Adopté à l'unanimité

Délibération présentée par M. VOLLOT

8. Convention d'échange de données entre Bourges Plus et la société NODDI

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

1. d'approuver les échanges de données avec la société NODDI

2. d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante et à en suivre l'exécution.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Mme la présidente lève la séance la séance à 19h10.

Secrétaire de séance

Christine CHEZE-DHO
Membre du Bureau



BOURGES, le 04 JUL. 2025

La Présidente

Irène FELIX

